



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 27 janvier 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin
Siège #3 – Gertie Cavalier
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères):

Siège #2 – Robert Staniforth
Siège #4 – Philippe Boileau

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-01-27-28

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 33.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2 - SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été donné le 23 janvier 2025 tel que décrit dans le certificat de publication produit par la directrice générale et greffière-trésorière.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01-27-29

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté comme présenté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4 - RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

A) Abolition du poste de greffier-trésorier adjoint

25-01-27-30

CONSIDÉRANT la proposition et les recommandations faites par la directrice générale et greffière-trésorière, relativement à la structure administrative de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines entérine la proposition de réorganisation des postes administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffière-trésorière adjointe est aboli par cette réorganisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette abolition de poste entraîne la terminaison du lien d'emploi de la personne qui en est titulaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil approuve la décision d'abolir le poste de greffière-trésorière adjointe ;

ET QUE le conseil entérine la décision de mettre fin à l'emploi de l'employée occupant le poste de greffière-trésorière adjointe pour cause d'abolition de son



poste, à compter du 1^{er} avril 2025 selon les paramètres prévus au contrat de la titulaire du poste ;

ET QUE le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière d'effectuer toute autre démarche compatible et nécessaire à la matérialisation de la présente résolution.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

B) Abolition du poste d'inspecteur en urbanisme

25-01-27-31

CONSIDÉRANT la proposition et les recommandations faites par la directrice générale et greffière-trésorière, relativement à la structure administrative de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines entérine la proposition de réorganisation des postes administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme est aboli par cette réorganisation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que le conseil approuve la décision d'abolir le poste d'inspecteur en urbanisme.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

C) Création du poste de greffier-trésorier adjoint et inspecteur en urbanisme et environnement

25-01-27-32

CONSIDÉRANT la proposition et les recommandations faites par la directrice générale et greffière-trésorière, relativement à la structure administrative de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines entérine la proposition de réorganisation des postes administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure organisationnelle prévoit un poste combiné de greffier-trésorier adjoint et inspecteur en urbanisme et environnement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le conseil approuve la création du poste de greffier-trésorier adjoint et inspecteur en urbanisme et environnement ;

ET QUE le conseil autorise la directrice générale à entamer les procédures pour pourvoir le poste conformément aux modalités présentées dans le cadre de la réorganisation.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

D) Création du poste de technicien administratif

25-01-27-33

CONSIDÉRANT la proposition et les recommandations faites par la directrice générale et greffière-trésorière, relativement à la structure administrative de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines entérine la proposition de réorganisation des postes administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure organisationnelle prévoit un nouveau poste de technicien en administration ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil approuve la création du poste technicien en administration ;

ET QUE le conseil autorise la directrice générale à entamer les procédures pour pourvoir le poste conformément aux modalités présentées dans le cadre de la réorganisation.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTION

Aucun membre du public présent à la séance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-01-27-34

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger-Fortin et résolu que la session soit et est levée. Il est 19 h 34.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

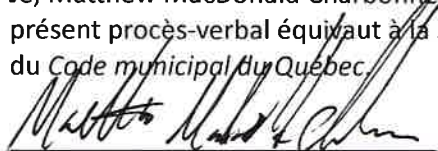


Matthew MacDonald Charbonneau
Maire



Natasha Mantville
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Matthew MacDonald Charbonneau
Maire

